

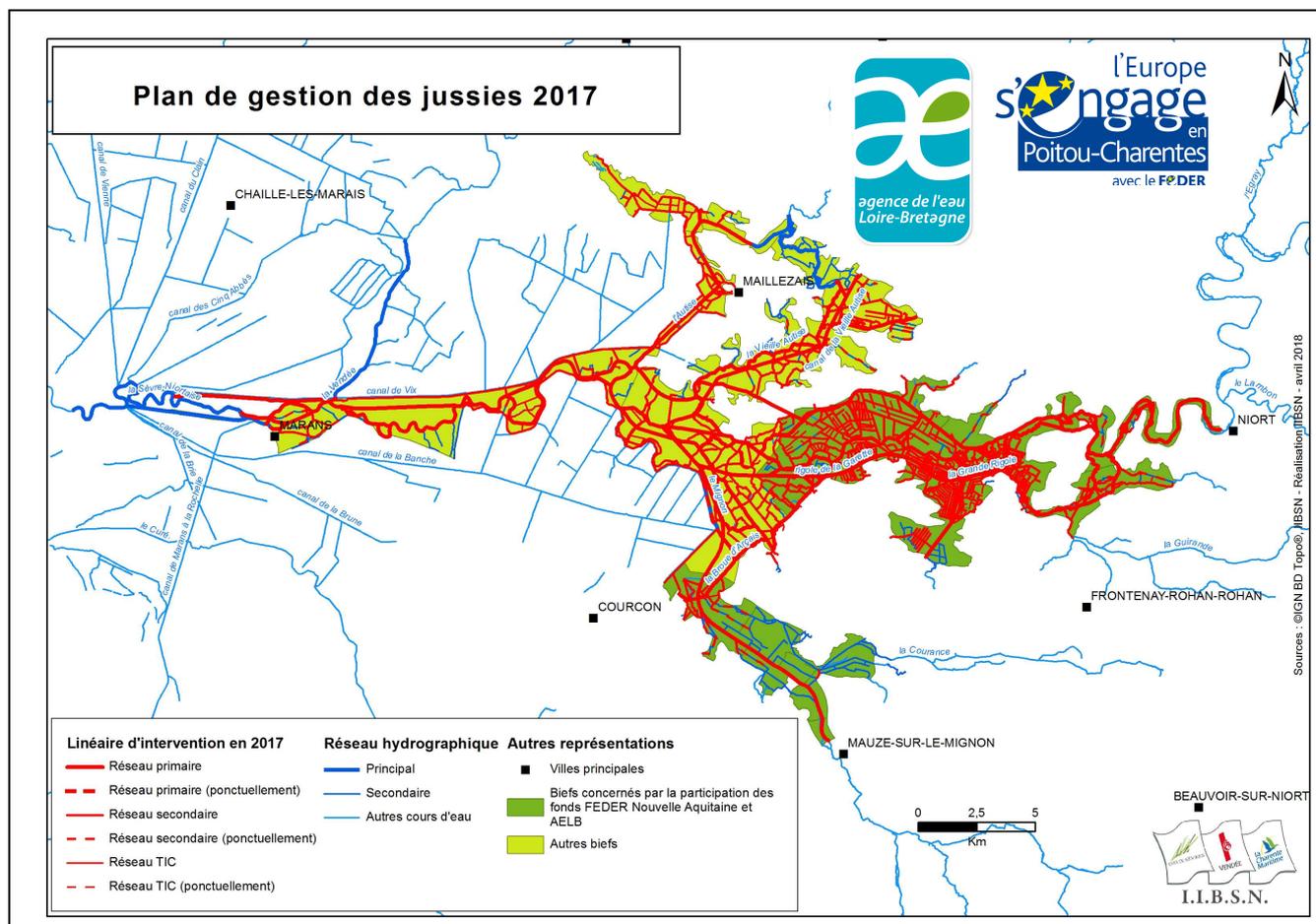
MAITRISE DE LA PROLIFERATION DE LA JUSSIE DANS LE MARAIS POITEVIN (Zone des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes)

RAPPORT TECHNIQUE D'OPERATION - ANNEE 2017

Descriptif de l'opération

Depuis 1994, la colonisation de la zone humide du Marais Poitevin par la **jussie** mobilise l'attention de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise sur cette plante exotique envahissante. Afin de tenter de contrôler sa propagation et de limiter sa prolifération sur les sites déjà colonisés, des expérimentations ont été mises en place entre 1994 et 1998 avec le concours scientifique du Cemagref de Bordeaux. Les résultats obtenus ont permis dès 1999 la mise en place d'un **plan de gestion** à l'échelle de la zone humide dans le cadre de contrats pluriannuels (CREzh puis CTMAzh). Chaque année, des **interventions d'arrachage manuel** sont réalisées en régie sur l'ensemble des unités hydrauliques de gestion affectées (19 biefs) et les réseaux hydrauliques assurant les fonctions d'intérêt collectif (réseaux principal, secondaire et tertiaire d'intérêt collectif). En 2017, l'intervention globale a concerné **1 393 102 mètres de rives** (cf carte ci-dessous).

Répertoire d'exemples du réseau des TMR - CPIE Val de Gartempe - fiche saisie en mai 2018



Maître d'ouvrage : IIBSN (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise)

Période de réalisation et durée des travaux : mai à novembre 2017

Présentation des objectifs :

- la maîtrise de la prolifération de la jussie et de sa colonisation au sein de la zone humide,
- le maintien de la biodiversité des milieux naturels et des valeurs paysagères,

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr



- la restauration de conditions physico-chimiques plus favorables (oxygénation, teneurs en substances nutritives, ...),
- le bon fonctionnement hydraulique des réseaux,
- la prévention et la réduction des processus d'envasement,
- la préservation des usages et des loisirs.

Coût total et financement de l'opération 2017 :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Salaires et charges de personnel	177 066,00	Agence de l'Eau	82 200,00
Logistique (habillement, repas, frais médicaux, transport, SPS, ...)	34 960,00	UE Fonds FEDER Région Nouvelle Aquitaine	46 200,00
		Autres (communes, fédérations,...)	8 626,00
		IIBSN	75 000,00
TOTAL	212 026,00	TOTAL	212 026,00

Cette opération réalisée en régie nécessite :

- des moyens humains pour l'arrachage des herbiers : 8 adjoints techniques contractuels de mai à novembre et deux chefs d'équipe de l'Institution (arrachage et encadrement);
- la prestation d'un technicien spécialisé (temps partiel) pour le suivi cartographique, l'organisation et le bilan des chantiers ;
- des moyens logistiques correspondants qui concernent des frais de : repas et habillement du personnel, petits équipements, eau, électricité, location de véhicule de transport du personnel, carburant, assurance engins, réparation de matériels, de vaccinations du personnel, produits pharmaceutiques et honoraires médicaux, télécommunication,
- des frais liés à l'accompagnement « sécurité et de protection de la santé » (SPS) et à certaines formations (PSC 1) ;
- des moyens matériels (barques d'arrachage, barges de stockage et de déchargement, filets flottants, chaland de service,...) et d'autres moyens logistiques (camion-benne,...).

Descriptif technique des travaux d'arrachage manuel réalisés :

- **intervention manuelle en début de développement de la plante sur l'ensemble du linéaire** (mi-mai à mi-août) : arrachage et récupération de boutures,
- **deuxième intervention manuelle plus tardive sur ce linéaire**, notamment sur les sites où une pression de gestion doit encore être fortement maintenue (colonisation importante, secteurs sensibles, zones difficiles d'accès, secteurs fortement fréquentés,...) et sur les sites nouvellement contaminés en cours de saison (mi-août à novembre).

Il s'agit de pratiquer un arrachage manuel méthodique et le déchargement des herbiers en prenant soin d'éliminer l'ensemble des boutures sans fragiliser les écosystèmes indigènes (berges, autre végétation subaquatique, hélrophytes, ...). Les végétaux sont alors déposés dans des chalands de



arrachage manuel d'herbiers



Déchargement mécanique des herbiers



Récupération des boutures par tamisage de l'eau de ressuyage



Évacuation hors zone inondable

Illustration schématique du déroulement de l'opération

stockage provisoire, déchargés sur camions-benne à l'aide de la barge munie d'un bras hydraulique, puis évacués hors zone inondable. A noter le travail de récupération de toutes les boutures flottantes en transit, sources potentielles de nouvelles contaminations (plus de 15 000 en 2017). Les opérations s'effectuent à partir d'embarcations spéciales qui assurent un stockage important de végétaux, une stabilité de manœuvre et l'accès en bord de rive. Dès l'arrachage des herbiers, des dispositions particulières sont prises afin de ne pas disséminer les boutures au fil du courant (tamisage de l'eau ressuyée, protection de la berge lors des évacuations, barrages flottants...).

Informations sur les aspects administratifs

- le périmètre d'intervention est situé dans le périmètre du site « Natura 2000_Marais poitevin » / l'action de maîtrise de la prolifération de la jussie est clairement identifiée dans le Document d'Objectifs (fiche-action n°10),
- cette action est préconisée par le SDAGE (disposition 1E « contrôler les espèces envahissantes ») et le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (dispositions 4F1 et 4F2 « lutter contre les espèces allochtones ou envahissantes »),
- cette opération fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général arrêtée pour la période 2013 2020,
- cette opération vitale pour le marais et les activités qui s'y exercent a bénéficié du concours financier de l'IIBSN (3 Départements), de l'AELB et de l'Union Européenne (fonds FEDER Région Nouvelle Aquitaine) dans le cadre d'un Contrat Territorial Milieu Aquatique zone humide (CTMA zh).

De nombreux éléments sont disponibles sur le site de l'IIBSN ou à la demande :

<http://www.sevre-niortaise.fr/accueil/domaine-public-fluvial/la-vegetation-aquatique/>
<http://www.sevre-niortaise.fr/presentation/contrat-territorial-milieus-aquatiques/les-plantes-exotiques-envahissantes/>

Suivi mis en place :

Un recueil d'informations est réalisé pour chaque intervention (période d'intervention, méthode employée, nombre d'herbiers récoltés et par classes de superficie en m²,...). Les données sont rassemblées dans un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet de mesurer l'efficacité des interventions et de suivre l'évolution de la colonisation des voies d'eau par la plante. Ces données sont transmises à la Région pour alimenter la base de l'Observatoire Régional des Plantes Exotiques Envahissantes des Ecosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes (ORENVA).

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr



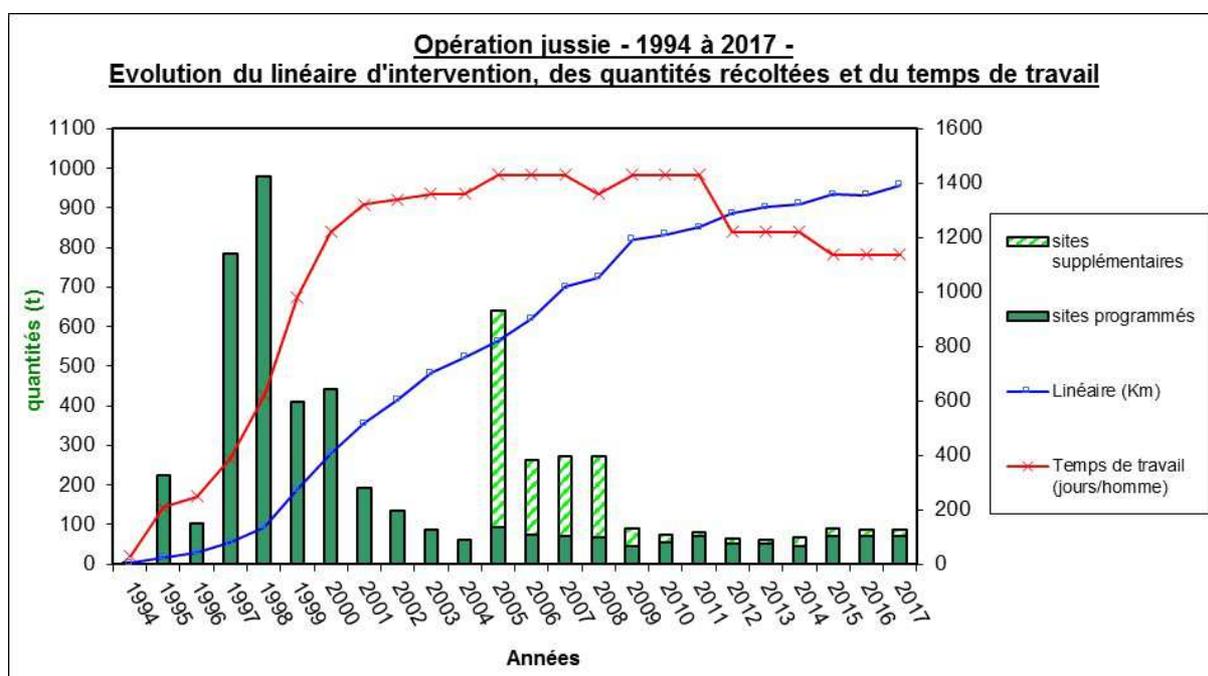
Bilan et commentaires action 2017

En 2017, l'intervention globale a concerné **1 393 102 mètres de rives** dont 475 252 mètres sur le réseau principal, 702 470 mètres sur le réseau secondaire et 215 380 sur le réseau tertiaire d'intérêt collectif. La répartition des méthodes employées en 2017 est la suivante : **599 256 mètres** de rives pour l'arrachage manuel avec **un seul passage** et **793 846 mètres** de rives pour l'arrachage manuel avec **2 passages** (phase entretien).

85 tonnes de jussie ont été retirées des voies d'eau en 2017, quantité similaire aux années 2016 et 2015. Les plantes récoltées sont évacuées en zones **non inondables** pour prévenir la contamination éventuelle de nouveaux sites. Ces végétaux sont utilisés en compost (depuis un centre de compostage) ou comme engrais vert (valorisation agronomique, maraîchage).

Bilan et observations générales : Trois indicateurs sont retenus pour présenter le bilan des interventions depuis 1994 (toutes techniques confondues). Il s'agit de la biomasse récoltée, du linéaire d'intervention et du temps de travail consacré à ces travaux (cf graphique ci-après).

Une distinction est faite entre la biomasse récoltée dans le cadre des sites programmés et reconduits chaque année et celle des nouveaux sites d'intervention nommés sites supplémentaires.



Ce graphique montre l'évolution suivante :

- quelques variations interannuelles de la biomasse récoltée depuis 2003 dans la phase de gestion pour les «sites programmés» mais stabilisation globale à un seuil inférieur à 90 t/an ;
- augmentation progressive du linéaire d'intervention : moins de biomasse à récolter donc plus de temps pour intervenir sur de nouveaux sites (« sites supplémentaires » sur graphique) ;
- stabilisation du temps de travail depuis 2000, avec même une diminution depuis 2012 (liée à une absence de certains financeurs habituels).

Les évolutions de ces trois critères montrent l'efficacité des interventions et la maîtrise obtenue sur la prolifération de la plante dans ce territoire. L'ensemble des résultats et des données liés aux travaux sur cette espèce exotique envahissante illustre parfaitement les efforts à réaliser et à reconduire chaque année pour réguler sa prolifération.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Nicolas PIPET - 06 85 05 95 58 - nicolas.pipet@sevre-niortaise.fr

Présidente : Séverine VACHON - IIBSN, Maison du Département - CS 58880 - 79028 NIORT Cedex
05 49 78 02 60 - contact@sevre-niortaise.fr - <http://www.sevre-niortaise.fr/>

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr